

Conseil scientifique de l'ENS

24 FÉVRIER 2020

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Président du Conseil scientifique, Professeur en génétique, Université de Paris Descartes
Daphné BAVELIER, Professeure au département de psychologie et sciences de l'éducation, Université de Genève (Suisse)
Justine LACROIX, Professeure de théorie politique, Université libre de Bruxelles (Belgique)
Saadi LAHLOU, Directeur, Institut d'études avancées de Paris
Pap NDIAYE, Professeur d'histoire, Sciences Po Paris
Emmanuel TRIZAC, Directeur du LPTMS, Université de Paris Sud
Elisabeth GASSIAT, Professeure de mathématiques, Université de Paris Sud

Membres nommés absents :

Anne EPHRUSSI, Professeure de biologie moléculaire, Heidelberg (Allemagne), a donné procuration à Stanislas LYONNET
Estelle OUDOT, Professeure de la langue et littérature grecque, Université de Bourgogne, a donné procuration à Frédéric WORMS
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, Chaire de sociologie du travail créateur, a donné procuration à Stanislas LYONNET

Membres élus présents :

Représentant des professeurs et assimilés :

Bernard PLAÇAIS, Directeur de recherche
Johanna SIMEANT-GERMANOS, Professeure des universités

Représentant des autres enseignants et personnels :

Romain JOLIVET, Maître de conférences, Ecole normale supérieure, Département de géosciences
Serge RUDIUK, Chargé de recherche, Ecole normale supérieure, Département de chimie

Représentant des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :

Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieure d'études de recherche et formation Ecole normale supérieure, Bibliothèque de lettres

Représentant des normaliens étudiants et étudiants mastériens :

Janek GUERRINI, Etudiant normalien, présent titulaire
Maud GINESTET, Etudiante normalien, suppléante de Lucas Gierczak - absent excusé
Nicolas OBTEL, Etudiant normalien

Membres de droit :

Marc MEZARD, Directeur
Anne CHRISTOPHE, Directrice adjointe Sciences
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale
Christian LORENZI, Directeur des études Sciences

Invités permanents :

Dominique COMBE, Directeur des relations internationales
Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services
Dorothée BUTIGIEG, Directrice des études Lettres
Sylvain MAGONTIER, chef de cabinet

Invités sur des points spécifiques :

Lydéric BOCQUET, chercheur en physique de la matière
M. BEAUCHET, Directeur des ressources humaines.

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte rendu du Conseil scientifique du 19 décembre 2019	4
II.	Changement de noms de départements.....	4
III.	Nouveaux directeurs d'unités et de départements	4
IV.	Interruption du concours de recrutement de professeur en géographie	5
V.	Événement : conférence Legrain – Africain 2020 (initialement point 11).....	6
VI.	Diversité sociale : état d'avancement (initialement point 5)	8
VII.	Focus sur l'actualité de la recherche en sciences : intervention de M. Lydéric Bocquet (initialement point 12) 12	
VIII.	Actions incitatives (initialement point 6)	13
IX.	Statistiques de publication de l'OST – IPERU. Recherche en SHS (initialement point 7)	14
X.	Transformation de la Direction des Études et de la Vie Etudiante (DEVE) (initialement point 8)	14
XI.	Proposition de mise en œuvre du congé pour projet pédagogique à l'ENS (initialement point 9)	15
XII.	PSL : points d'actualité (initialement point 10)	16
XIII.	Questions diverses	17

La séance est ouverte à 9 heures 30.

I. Approbation du compte rendu du Conseil scientifique du 19 décembre 2019

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil scientifique du 19 décembre 2019.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

II. Changement de noms de départements

Frédéric WORMS indique que l'actuel DHTA (Département d'Histoire et de Théorie des Arts) souhaite changer de dénomination au profit de celle de « Département Arts (histoire, théorie et pratique) ». Ce changement de dénomination accompagne notamment la création d'un parcours de Master « Art, théorie et pratique ».

Cette évolution se justifie par la présence de nombreux praticiens des arts au sein du département aux côtés des activités de recherche, mais elle clarifie également l'offre proposée pour les étudiants qui ambitionnent d'intégrer l'histoire et la théorie des arts à leur pratique professionnelle.

La deuxième demande provient de l'actuel département LILA (Littérature et Langages). Ce département souhaite s'affranchir de son acronyme et s'intituler « Littératures et Langage » en déplaçant le marqueur du pluriel sur le mot « littérature ». En effet, ce département se caractérise par sa nature multilittéraire et multilinguistique. Ce changement de dénomination s'accompagne également la création d'un Master « Littératures ». En outre, le singulier de « langage » vise à traduire la recherche en linguistique pratiquée en particulier au LATTICE, tandis que la pratique et l'enseignement des langues passent par l'ECLA (Espace de Culture et des Langues d'Ailleurs).

Daphné BAVELIER demande pourquoi ce département n'a pas choisi de s'intituler « Littératures et Linguistique ».

Frédéric WORMS répond que ce département a toujours entretenu une réflexion autour du langage qui dépasse la linguistique dans son acception stricte. En outre, ce nom aurait pu engendrer des confusions avec d'autres départements de l'ENS qui étudient la linguistique.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique adopte la nouvelle dénomination des noms de département à l'unanimité.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

III. Nouveaux directeurs d'unités et de départements

Anne CHRISTOPHE indique que Nicolas BERGERON est le nouveau directeur du département « Mathématiques » tandis qu'Alejandrina CRISTIA dirige désormais le laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistiques.

Frédéric WORMS ajoute que le département « Littératures et Langage » a un nouveau directeur depuis le 1^{er} février 2020 en la personne de Jean-Charles DARMON.

La directrice du département « Géographie et Territoires », Pauline GUINARD, a été reconduite pour six mois jusqu'à juin.

Stanilas LYONNET demande l'envoi d'un récapitulatif de l'ensemble des changements évoqués à destination du Conseil scientifique.

IV. Interruption du concours de recrutement de professeur en géographie

Frédéric WORMS rappelle que le département « Géographie et Territoires » visait à renforcer le département de géographie existant par l'apport de plusieurs perspectives complémentaires.

Cet ajout devait générer un recrutement et la création d'un poste dont l'une des missions aurait consisté à diriger ce département. Toutefois, suite à des tensions susceptibles d'engendrer des recours pour conflit d'intérêts et des réclamations des membres extérieurs à l'établissement au sein du comité de sélection, celui-ci a saisi la direction de l'école, laquelle a saisi le conseil d'administration restreint de l'ENS.

Au regard des risques pesant sur le concours, le conseil d'administration restreint a décidé à l'unanimité de l'interrompre. Depuis, la direction mène une réflexion avec le département de géographie et territoires autour de sa structuration et sa place au sein de l'ENS. Si la géographie constitue une discipline complexe et en relation entre plusieurs autres domaines, elle conserve bien entendu une place importante dans l'enseignement de l'ENS.

Maud GINESTET s'enquiert des motifs qui ont conduit le comité à saisir le conseil d'administration de l'école.

Frédéric WORMS répond que la réunion de ce comité de sélection a été marquée par des contestations, notamment juridiques. Ses membres extérieurs ont estimé impossible la poursuite des délibérations de manière sereine.

Bernard PLAÇAIS demande si un comité de visite récent a pu se prononcer sur les orientations souhaitables du département de géographie.

Frédéric WORMS indique avoir sollicité deux experts dès sa nomination cinq ans auparavant pour mener un état des lieux du département de géographie et depuis la réflexion a continué sur sa place tant au sein de l'ENS que dans l'enseignement en France, notamment par la création du département géographie et territoires.

Pap N'DIAYE souligne la longue agonie de la discipline en France comme dans le reste du monde. Des départements de géographie ont été fermés par dizaines et leurs membres dispersés dans des départements aussi variés que la géologie ou l'anthropologie. Même si la tradition française épargne encore la discipline, les effets de cette évolution se font ressentir.

Frédéric WORMS confirme la réalité de cette situation au niveau international et la spécificité de la situation de la France. Malgré tout, les enjeux contemporains réclament toujours des géographes et de nombreux élèves désirent obtenir le diplôme en géographie.

Marc MEZARD rappelle que des tensions internes au département existent depuis un certain nombre d'années, auxquelles les forces centrifuges qui s'exercent sur la discipline elle-même viennent se greffer. L'ENS doit composer avec cette situation.

Saadi LAHLOU salue la bonne santé institutionnelle de l'école qui a permis d'interrompre un processus d'échanges qui se dégradait. Par ailleurs, la réponse aux enjeux climatiques sera fondamentalement territoriale. Ainsi, il est primordial de conserver cette approche géographique pour les années à venir.

Marc MEZARD ajoute que l'école recrute un professeur pour la matière « Planète vivante, milieux humains », qui aura vocation à travailler avec l'ensemble des départements.

Daphné BAVELIER demande comment la direction pense réussir à apaiser les tensions et stabiliser la situation de ce département dont les problèmes sont anciens.

Frédéric WORMS répond que le travail réalisé en amont n'a pas empêché le retour des conflits internes lors du comité, en dehors même des tensions inhérentes à l'éclatement de la discipline. Peut-être l'unification du département passera-t-elle par une réflexion d'ensemble, notamment par le recrutement d'un profil plus spécialisé que celui initialement projeté pour le diriger.

Daphné BAVELIER souligne que dans un cadre transdisciplinaire, il existe des moyens de redistribuer les personnes sans les contraindre à choisir une étiquette. A cet égard, le *Global Studies institute*, un institut transdisciplinaire au sein de l'université de Genève, est emblématique : il suscite l'adhésion des chercheurs, car ils peuvent travailler sur des sujets transverses, en restant dans leur département d'origine ou bien en y trouvant un poste.

Pour **Frédéric WORMS**, il existe plusieurs manières de répondre à la problématique de la diversité des approches et cite pour l'exemple une maîtresse de conférences en géographie désormais membre du département de géosciences.

Marc MEZARD indique que l'ENS ne se structure pas en institut en raison de sa taille relativement modeste, mais que quatre grands axes de développement transverses ont été identifiés :

- Les humanités globales ;
- la biologie quantitative ;
- les sciences des données ;
- les questions liées à la planète « vivante ».

L'ENS souhaite conserver des programmes collaboratifs souples entre les personnes, sauf en biologie quantitative pour laquelle elle aimerait disposer d'un lieu dans lequel dispenser des modules d'enseignement et intéresser des élèves venant d'autres disciplines à des expériences de biologie.

Daphné BAVELIER demande si des personnes peuvent n'appartenir qu'à des programmes transverses.

Marc MEZARD répond que l'école est structurée en départements. Toutefois, les programmes transversaux vont pouvoir proposer des modules d'enseignement. Ainsi, les étudiants resteront attachés à un département particulier, mais pourront suivre des cours sur des thématiques autres que leur discipline de base. Ce schéma permet un suivi individuel des étudiants.

Saadi LAHLOU signale qu'une personne travaillant sur l'histoire des communes en Italie du Nord a émis l'idée qu'une structure souple peut être préférable à la création d'une structure pérenne, car elle permet davantage d'ajuster les enseignements en fonction des besoins, de l'usage et des rapports de force à un instant T.

V. Événement : conférence Legrain – Africa 2020 (initialement point 11)

Frédéric WORMS rappelle que cet événement, produit du mécénat d'Olivier Legrain, permet chaque année l'organisation d'une conférence portant sur un enjeu scientifique contemporain et ses enjeux sociaux. En 2020, le thème de la conférence traitera des études africaines.

Johanna SIMEANT rejoint la réunion à 10 heures 10.

La conférence Legrain qui se tiendra en septembre rassemble tous les départements de lettres possédant un programme de recherche lié à l'Afrique autour d'une conférence qui prendra la forme d'un échange symétrique entre collègues africains et personnes de toutes les disciplines travaillant sur l'Afrique depuis d'autres lieux.

Par ailleurs, l'école s'appuiera sur cette conférence pour construire un programme d'études africaines qui induirait la mobilité des professeurs – recrutés dans toutes les disciplines – et celle d'étudiants venant d'écoles africaines.

Un conseil scientifique chargé de piloter l'ensemble de ces événements sera présidé par Souleymane Bachir DIAGNE de l'université de Columbia, François-Xavier FAUVELLE du collège de France et un membre de chaque département de l'école et leurs correspondants africains. Le pilotage est confié à Julien BONHOMME, maître de conférences en anthropologie, spécialiste des sports et d'un certain nombre d'enjeux des cultures africaines.

Les recherches sur l'art africain donneront également lieu à une exposition.

Enfin, l'événement de l'ENS, qui se tiendra le 21-22 septembre, a été labellisé dans le cadre de la saison Africa 2020.

Pap N'DIAYE souligne le regain puissant de l'africanisme en France depuis le début des années 2000. Depuis une quinzaine d'années, l'intérêt des doctorants et des candidats au doctorat rejoint des courants internationaux qui ramènent en France des collègues africains qui avaient dû partir dans les années 1980-1990 parce qu'ils ne trouvaient pas de poste. Demeure toutefois la question de la participation des Africains eux-mêmes à ces événements. Le recrutement de doctorants et de chercheurs africains n'est pas aisé. Deux ans plus tôt, Sciences Po recrutait un professeur d'art africain, toutefois, aucune candidature africaine n'atteignait le niveau demandé.

Frédéric WORMS indique que l'ENS a une vaste expérience du recrutement d'étudiants de niveau Master, par exemple en « Economie »/« Politiques publiques et Développement ».

Marc MEZARD souligne l'aspiration de l'ENS à davantage de diversité géographique. Dans le cadre du mécénat, elle dispose d'ailleurs de la faculté d'octroyer une aide aux étudiants qui viennent d'Afrique. Cette bourse n'a toutefois pas pu être attribuée l'année dernière faute de candidature qui correspondait à ses critères d'attribution. La diversité constitue ainsi un travail sur le long terme.

Janek GUERRINI souligne que l'épreuve de sélection écrite doit être rédigée en français. Il demande les motifs de ce choix et suggère de permettre une réponse en anglais et d'exiger ensuite que le candidat s'engage à un apprentissage accéléré du français après son admission. En effet, dans des pays où le désavantage économique peut être prohibitif, des candidats peuvent être évincés du processus de recrutement de l'école alors qu'ils possèdent le potentiel nécessaire pour y réussir leurs études. En élargissant les processus de recrutement aux personnes qui parlent uniquement anglais, l'ENS pourrait augmenter le nombre de candidatures étrangères intéressantes.

Frédéric WORMS signale que les épreuves d'admission auront lieu à distance pour la première fois cette année. Cette évolution permet une ouverture équitable des candidatures parmi lesquelles figurent en Lettres deux candidats venant d'Afrique.

Sur les raisons d'une épreuve de sélection exigeant à des degrés déterminés dans chaque département une rédaction en langue française, **Frédéric WORMS** explique que les candidats doivent déjà posséder un certain niveau de langue pour pouvoir suivre des enseignements dont la majorité est dispensée en français. Un accompagnement en français sera cependant assuré pour tous les candidats internationaux, même ceux qui parlent un français courant, afin de les aider à s'emparer du français académique.

Janek GUERRINI demande le niveau de langue exigé et dans quelle mesure l'évaluation des techniques spécifiques à l'éducation française comme la dissertation entre en compte dans le processus de sélection.

Frédéric WORMS explique que chaque département construit une épreuve adaptée à sa discipline avec une exigence de langue dont la seule finalité est d'évaluer les capacités du candidat à suivre les enseignements de l'école.

VI. Diversité sociale : état d'avancement (initialement point 5)

Marc MEZARD rappelle qu'une lettre de mission confiée par la ministre au mois de juin proposait un certain nombre de mesures pour améliorer la diversité sociale à l'ENS. Un rapport collectif a été remis à la mi-octobre, puis décliné par chaque école normale selon ses particularités locales.

Parmi les axes identifiés figurait la question du travail en amont avec le développement du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) de l'université Paris Sciences & Lettres (PSL), qui constitue un élément important dans l'objectif de développer la mixité sociale. Ce premier cycle présente le double avantage d'être de très haut niveau et de recruter la moitié de son effectif parmi les étudiants boursiers. Pour développer le CPES, il faut toutefois aussi améliorer son maillage, car il repose largement sur un partenariat avec une trentaine de lycées dans lesquels seront menées des actions de sensibilisation au CPES. Les étudiants normaliens seront impliqués dans ces partenariats par des actions de mentorat et de tutorat pour accompagner les étudiants intéressés dans les lycées en question.

Du côté des classes préparatoires (CPGE), l'ENS a mené beaucoup de discussions avec des proviseurs de lycée et des associations de représentants de classes préparatoires et tous sont persuadés de la nécessité de liens de parrainage et de mentorat pour encourager la mixité sociale.

Parmi les autres propositions formulées figurent la simplification et l'explicitation des procédures et des soutiens financiers possibles pour les personnes qui souhaitent étudier à l'ENS, l'action autour de la mise en ligne des épreuves de concours pour l'équilibre géographique du recrutement, et l'aide pendant la scolarité pour trouver des débouchés.

Après la remise du rapport, le ministère a encouragé l'ENS à poursuivre dans cette voie. La ministre avait annoncé qu'elle exigerait la même mission de 250 établissements supérieurs et de recherche, mais aucune demande n'a encore été formulée. En outre, la mise en place d'un comité stratégique relatif à l'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur est en voie de concrétisation.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, le besoin de soutiens financiers devient de plus en plus manifeste. Chaque normalien dans le cadre de son programme d'études et de son diplôme doit pouvoir intervenir en CPGE ou dans les lycées partenaires du CPES. Cette action exige une certaine structuration dans laquelle l'ENS possède déjà un savoir-faire puisqu'une soixantaine de normaliens participent déjà à ce genre d'actions, mais il faut l'approfondir. En effet, ces rencontres doivent être préparées et le normalien qui devient mentor ou tuteur doit recevoir une formation pédagogique. Enfin, l'ENS a besoin de soutiens financiers pour ses actions de communication.

Un grand nombre de consultations ont été menées à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Plusieurs groupes de travail enregistrent de nettes avancées. Un premier groupe de travail autour de la thématique « Simplification, inclusion, diversité » pilotée par Coralie CHEVALLIER a réalisé un rapport d'étape qui liste des pistes à explorer. Des actions seront conditionnées à l'obtention des moyens, mais d'autres sont déjà réalisables dans le cadre des moyens existants.

L'objectif est de continuer les discussions dans les groupes de travail en interne dans les mois qui viennent et d'arrêter une décision autour de l'été avant le Conseil d'administration du 4 juillet. Le respect de ce calendrier permettrait de mettre en place les mesures liées aux recrutements pour l'année 2021.

Un deuxième groupe de travail réfléchit sur les points de bonification et un troisième groupe de travail, à la manière dont l'ENS pourrait structurer l'implication des normaliens dans les lycées.

Le groupe de travail « Simplification, inclusion et diversité » a choisi de fonder sa réflexion sur un certain nombre de travaux scientifiques portant sur l'impact des mesures visant à améliorer la mixité sociale. Ainsi, l'effet de l'aide financière peut être significatif, mais il n'est pas systématique et n'apparaît que si le montant de l'aide est suffisamment important et si cette aide est suffisamment claire et visible grâce à la mise en place de dispositifs d'accompagnement et d'information. La simplification des procédures de candidature peut aussi améliorer la capacité d'étudiants défavorisés à candidater.

Grâce à la campagne de mécénat, l'ENS a pu améliorer de 30 % le montant des bourses versées par le CROUS. Cette évolution n'est toutefois pas suffisante et ce dispositif encore trop méconnu.

Les pistes proposées par le groupe de travail « Simplification, inclusion et diversité » concernent l'amont, c'est-à-dire avant l'admission des étudiants à l'école, puis l'aval, une fois qu'ils l'ont effectivement intégrée et qu'ils en sont sortis. Ces pistes proposent ainsi de :

- présenter conjointement la question des admissions et du financement des étudiants *via* le site web ;
- faciliter le calcul des coûts de scolarité en prenant en compte celui de la vie ;
- rendre visible la diversité actuelle de l'ENS par la présentation de chiffres clés ;
- mettre en valeur la diversité des carrières et des débouchés offerts par l'école ;
- utiliser les canaux de communication les plus modernes comme Instagram ;
- clarifier les procédures d'admission ;
- clarifier les critères de sélection ;
- identifier et coacher des candidats potentiels ;
- accompagner les élèves arrivants en organisant un mentorat par les pairs.

En outre, l'ENS souhaite gommer les différences symboliques entre les normaliens élèves et les normaliens étudiants.

Sur les points de bonification, la question consistait à identifier la méthode de calcul à appliquer au niveau du concours aux classes préparatoires, en sachant qu'il n'était pas souhaitable que l'action pour la diversité sociale relève du seul ressort du concours normalien étudiant. L'idée d'attribuer des points de bonification à l'admissibilité pour les étudiants boursiers du CROUS avec des propositions modulées selon l'échelon de cette bourse a ainsi été émise. Toutefois, ce critère est imparfait et il serait souhaitable de le croiser avec d'autres critères comme le niveau d'étude des parents.

En revanche, les critères du CROUS présentent l'avantage de limiter les problèmes de stratégies de contournement que sont susceptibles d'engendrer les critères déclaratifs qui nécessitent des structures de contrôle.

Il convient de déterminer le nombre de points de bonification accordés pour la phase d'admissibilité, sachant que le jury d'admission ignore l'identité des étudiants boursiers. Il faut aussi convenir des modulations par rapport aux échelons et du volume total de points accordés.

Marc MEZARD présente les scénarios établis pour le tableau « sciences ».

L'ENS se baserait sur un nombre de points attribués par échelon de bourses, au nombre de sept, qui dépendent des revenus et de la composition de la famille et de l'éloignement. Les échelons 4, 5, 6 et 7 sont accordés aux personnes dans des situations économiquement défavorables.

Le scénario privilégié pour l'instant serait d'accorder un nombre de points proportionnel à l'échelon de bourses CROUS en le saturant. Ainsi, les coefficients ENS suivent les échelons du CROUS et saturent à 5 afin d'aider les bénéficiaires des bourses sans pour autant repêcher des personnes qui se situeraient en deçà de la barre d'admissibilité.

Chaque concours ayant son propre nombre de points et ses coefficients, les points de bonification sont fixés par rapport aux nombres de points totaux du concours. Le scénario autour duquel s'établit un consensus accorde 1,5 % de points par échelon de bourses, donc 7,5 % de points maximums pour les boursiers de niveau supérieur.

Ce scénario générerait 16 boursiers admissibles supplémentaires sur 4 ans sur l'ensemble des cinq concours « sciences ».

Un scénario similaire se produirait pour les deux concours « lettres » qui présentent toutefois une différence importante. En effet, beaucoup de personnes gravitent autour de la barre d'admissibilité pour le concours A/L. Fixer le coefficient à 1 % de points maximums pour ce concours permettrait la prise en compte de cet effet. Le B/L resterait quant à lui à 1,5 %. Ainsi, une douzaine de boursiers supplémentaires seraient admissibles au concours A/L et 3 boursiers supplémentaires le seraient pour le concours B/L.

Une trentaine de boursiers supplémentaires seraient ainsi admissibles chaque année, sciences et lettres confondues, rendant ainsi l'action de l'ENS significative et équilibrée. L'ENS accueille déjà 20 % de boursiers pour 350 candidats reçus, donc environ 70 boursiers. Si trente boursiers supplémentaires sont admissibles, l'école peut espérer qu'entre 10 et 15 d'entre eux réussissent les épreuves d'admission.

Sur la question de la conservation pour l'admission des points accordés à l'étape d'admissibilité, après discussion un consensus s'est dégagé autour de l'idée que ces points doivent être conservés pour l'admission, car ils endiguent un véritable handicap à l'entrée.

Emmanuel TRIZAC estime que le nombre de boursiers admissibles dans les concours « sciences » apparaît assez faible.

Marc MEZARD répond que tous concours confondus, parmi les candidats figurent environ 27 % de boursiers, contre 17 % pour les admissibles, 17 % pour les reçus, et 20 % pour les entrants suite aux désistements.

Romain JOLIVET demande si ces pourcentages pourront être modifiés au cours du temps.

Marc MEZARD répond par l'affirmative. Le dispositif serait lancé de manière expérimentale et ses résultats donneraient lieu à une analyse.

Saadi LAHLOU suggère la mise en place d'une action en direction des prescripteurs que sont traditionnellement les enseignants en fin de formation secondaire et demande comment rendre invisible l'existence de ces points de bonification. Selon lui, il serait peut-être pertinent pour l'ENS de diversifier le profil de ses étudiants en se décentrant des primo-étudiants pour s'ouvrir à la voie de la formation continue.

Marc MEZARD reconnaît qu'un important travail de communication reste à réaliser. En outre, les proviseurs de classes préparatoires alertent sur l'évolution de ces classes dont les prescripteurs dans les lycées n'ont pas toujours conscience.

Sur la visibilité des points de bonification, la candidature les fera apparaître, mais ils seront invisibles au moment de la communication des notes. Le candidat boursier pourra ainsi garder secret son statut aux yeux de ses camarades.

Aucune réponse n'est arrêtée sur la question de savoir si les enseignants, accompagnateurs et directeurs d'études doivent connaître ces situations individuelles. Un dispositif dans lequel ils en auraient connaissance sauf si l'étudiant ne le souhaite pas peut-être envisagé.

Concernant la troisième voie, celle de la formation continue, elle constituerait un grand pas pour l'ENS qui l'éloignerait considérablement de sa base d'activité et qui nécessiterait une structuration importante.

Saadi LAHLOU souligne l'enrichissement que représente le mélange entre étudiants et personnes possédant déjà une expérience professionnelle.

Romain JOLIVET demande si l'ENS dispose de statistiques sur le devenir des étudiants pour montrer qu'il n'existe pas de différences qualitatives ou quantitatives.

Marc MEZARD indique que l'ENS ne dispose pas de chiffres suffisamment solides pour les présenter. Il signale le passage à 4 candidatures étudiantes possibles aux contrats doctoraux normaliens par département contre 2 les années précédentes.

Pap N'DIAYE s'interroge sur la pertinence d'exclure le niveau 0 du CROUS alors qu'il existe au niveau national et qu'il présente l'avantage d'un effet de déparisienisation. Cet échelon 0 peut ainsi aider des étudiants de lycées de province à intégrer l'ENS. Sur le suivi des étudiants admis, il est favorable à des formes d'accompagnement qui soient non stigmatisantes et se basent sur le volontariat. Enfin, il suggère de trouver un biais qui ne cible pas directement le groupe « boursiers », mais qui, par l'utilisation d'un proxy, permettrait quand même d'atteindre cette cible.

Marc MEZARD indique que le niveau 0 reste à l'écart des réflexions notamment parce qu'un certain nombre de personnes expatriées qui peuvent se trouver dans des situations confortables se retrouveraient avec des enfants qui ont droit à l'échelon 0.

Pap N'DIAYE affirme qu'il ne faut pas exclure cet échelon et suggère de penser davantage à la dimension territoriale, y compris aux territoires ultra-marins.

Marc MEZARD se déclare favorable à l'utilisation d'un proxy et ajoute qu'un tutorat éclairé avec un tuteur avisé de la situation de son protégé peut également s'envisager.

Justine LACROIX estime elle aussi que cet échelon 0 mériterait d'être pris en compte.

Stanislas LYONNET demande si la question des familles monoparentales entre dans les critères.

Pap N'DIAYE répond que cette situation joue indirectement.

Marc MEZARD indique qu'il souhaiterait rajouter aux critères le niveau d'étude des parents, dans le futur.

Stanislas LYONNET demande si tous ces dispositifs pensés pour favoriser la mixité sociale sont légaux.

Marc MEZARD fait état de l'existence d'un nouvel article dans le Code de l'éducation qui autorise l'utilisation de ce type d'actions en faveur de la mixité sociale.

Saadi LAHLOU cite l'exemple de la LSI qui offre un conseil psychologique aux étudiants qui souffriraient du syndrome de l'imposteur et plus largement organise l'intégration des étudiants en favorisant la mixité.

Marc MEZARD indique que l'ENS monte en puissance sur la question de l'accompagnement psychologique et psychiatrique des étudiants.

Justine LACROIX s'interroge sur la pertinence du critère du niveau de diplôme des parents qui pourrait faire rentrer l'école dans des récits de vie délicats.

Maud GINESTET souligne la difficulté pour les étudiants de concilier leurs cours et les déplacements dans les lycées partenaires. En outre, ces déplacements impliquent des coûts.

Marc MEZARD indique que l'école structurera ces interventions pour lever ces contraintes. Par ailleurs, ces interventions pourraient être considérées comme une forme de devoir des normaliens.

Maud GINESTET demande comment sont choisis les lycées partenaires et leur localisation.

Marc MEZARD répond que beaucoup se trouvent dans la banlieue nord de Paris, quelques-uns dans Paris même et d'autres dans les Hauts-de-France.

Pap N'DIAYE suggère que l'ENS puisse imaginer une politique d'incitation qui ne soit pas fondée sur le pur volontariat. Cette politique pourrait par exemple prendre la forme d'un parcours civique obligatoire pour tous les élèves et tous les étudiants les deux premières années avec de l'accompagnement et du tutorat en lycée ou du travail dans une association.

Nicolas OBTEL s'affirme favorable à l'intégration de cette proposition dans le diplôme et suggère de travailler avec les responsables de l'Oral aNormal en créant une plateforme informatique par laquelle les normaliens en scolarité pourraient répondre aux questions des candidats au concours de façon publique. Par ailleurs, le critère du niveau d'études des parents lui semble difficile à retenir à cause du manque de fiabilité des déclarations faites. En outre, le cas des diplômes obtenus à l'étranger soulèvera également des problèmes.

Emmanuel TRIZAC regrette l'absence de données chiffrées. Celles qui commencent à sortir révèlent une situation contrastée, mais aussi socialement très proche de celle qui prévaut aux États-Unis. L'ampleur de la fracture liée aux revenus doit suffire à elle seule pour asseoir une politique de mixité sociale pertinente. Le nombre de points alloués ne doit pas être marginal au risque de rater son cœur de cible.

Les grandes mesures de la politique de l'école sont soutenues à l'unanimité par le Conseil scientifique.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil scientifique se prononce à l'unanimité sur le maintien des points supplémentaires obtenus à l'admissibilité pour l'admission.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est suspendue de 12 heures à 12 heures 10.

VII. Focus sur l'actualité de la recherche en sciences : intervention de M. Lydéric Bocquet (initialement point 12)

Lydéric BOCQUET explique que l'activité du laboratoire de physique de l'ENS se concentre sur les fluides aux interfaces dont l'étude s'étend de la glisse des skis aux problèmes de filtration des reins et du transport des fluides et des ions dans des canaux étroits.

L'équipe a développé une plateforme expérimentale et théorique pour étudier le comportement des protéines comme l'aquaporine qui permet la circulation des molécules d'eau dans les membranes biologiques. Il a ainsi été constaté que le transport de l'eau dans des canaux étroits se trouvait facilité par l'utilisation de nanotubes en carbone qui miment le phénomène produit par les canaux biologiques.

Si les systèmes artificiels restent imparfaits comparativement à ce qui existe dans la nature, tout le savoir-faire accumulé dans ce domaine peut servir à la construction d'une réponse aux défis sociétaux contemporains.

Les rapports sur les projets *Water-energy nexus*, qui visent l'interdépendance entre l'eau et l'énergie, démontrent que ces deux sujets sont si étroitement intriqués qu'il est complexe de les séparer. Le dessalement de l'eau nécessite ainsi une quantité conséquente d'énergie, et à l'inverse la production d'énergie exige d'importants volumes d'eau.

De nouveaux matériaux révolutionnaires, les membranes de *graphene oxide*, permettent la création de feuillets faciles à produire qui offrent l'accès à des espaces de confinement en dessous du nanomètre. Ils possèdent en outre des propriétés exceptionnelles qui retiennent les perturbateurs endocriniens présents dans l'eau et qui sont capables de retirer les molécules d'alcool de n'importe quelle boisson.

Le concept d'énergie bleue, qui vise l'énergie libérée par le mélange naturel d'eau douce et d'eau de mer dans les estuaires, suscite de grands espoirs pour la transition écologique. D'importants flux de cette énergie existent sur Terre où entre 1 et 5 térawatts sont récupérables – l'Amazonie produit 1 térawatt à lui seul – à condition d'utiliser les nouvelles connaissances sur les nanofluides pour extraire différemment l'énergie. Le laboratoire de l'ENS a choisi de collaborer avec des start-ups, particulièrement *Switch Energy*, pour permettre à ses expérimentations d'avoir un réel impact sur la société.

Le défi majeur qui se pose à l'équipe et à ses partenaires consiste à reproduire à grande échelle les résultats obtenus en laboratoire. Plus largement, l'enjeu est de mettre la science fondamentale au service de la transition écologique et d'éduquer l'industrie française pour que l'effort fourni soit collectif.

Romain JOLIVET demande si l'équipe de Lydéric BOCQUET va travailler à l'acceptation sociale des technologies évoquées qui pourraient être perçues comme anti écologiques.

Lydéric BOCQUET reconnaît que l'acceptation sociale est cruciale sur ces questions. Les matériaux utilisés s'inscrivent toutefois de plus en plus dans une logique de développement durable.

Daphné BAVELIER demande le support dont le laboratoire bénéficie dans ses relations avec les start-ups, qui exigent une expertise juridique pointue.

Lydéric BOCQUET explique que les relations avec les start-ups françaises sont fluides, là où celles avec la start-up californienne sont plus complexes du fait du caractère international de la collaboration.

Saadi LAHLOU regrette que le laboratoire se soit adressé à des start-ups étrangères.

Lydéric BOCQUET indique que le travail réalisé sur l'énergie bleue est totalement français.

VIII. Actions incitatives (initialement point 6)

Anne CHRISTOPHE rappelle que l'ENS a reçu une dizaine de projets pour un montant total de 272 000 euros, sachant qu'elle ne disposait que de 100 000 euros.

- Le premier projet vient du département « mathématiques et application ». Son porteur, chercheur au CNRS, souhaite organiser autour de son sujet de recherche une retraite et un atelier. Il sollicite l'obtention d'un financement de 30 000 euros. Le conseil pense lui accorder 10 000 euros.
- Le deuxième projet concerne l'accueil d'un professeur junior dans le département « Chimie » en septembre. Ce projet constitue une véritable innovation qui donnerait un appareil unique au monde : un spectromètre à résonance paramagnétique. Son porteur demande 50 000 euros, le conseil lui accorde 40 000 euros.
- Le troisième projet, dans le domaine de la géoscience, vise l'achat d'un dispositif d'analyse des fonds marins dans des zones d'activité hydrothermale et l'achat d'un équipement de modélisation et de simulation qui comprend un stage de terrain pour les étudiants. Son porteur sollicite 42 000 euros, le conseil lui a finalement accordé 15 000 euros.
- Le quatrième projet, en biologie, vise la mise à niveau d'un microscope du laboratoire d'imagerie. Le coût total représente 80 000 euros. Les porteurs de ce projet sollicitent 40 000 euros, le conseil leur octroie 15 000 euros.
- Le cinquième projet propose le développement d'un nouveau langage de requête et demande des fonds pour assurer les déplacements internationaux des équipes. Le budget ne permet pas au Conseil de le financer.
- Un sixième projet, en physique, ambitionne d'acquérir un système d'acquisition pour un cryostat d'une plateforme située sur le campus de Jussieu. Le Conseil préfère cependant prioriser d'autres projets. Physique
- Un autre projet en physique contribue à l'achat d'un *cluster* de calculs dont les chercheurs ont besoin pour la préparation des logiciels qu'ils utilisent. Le Conseil lui accorde 20 000 euros.

Enfin, le département d'études cognitives a présenté deux projets.

- Le premier projet portait sur l'impact du langage et l'estimation du risque dans certaines situations. Le Conseil n'a pu leur allouer de financement.
- Le second projet requérait un complément de financement pour un appareil d'imagerie fonctionnel à ultrasons. Le porteur ayant déjà obtenu un financement au titre des actions incitatives en 2017, 2018 et 2019, le Conseil ne lui octroie pas de financement cette année.

Maud GINESTET s'étonne du nombre réduit de projets.

Anne CHRISTOPHE explique que les départements ont effectué une présélection.

Le Conseil scientifique adopte à l'unanimité la répartition du budget des actions incitatives.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

IX. Statistiques de publication de l'OST – IPERU. Recherche en SHS (initialement point 7)

Ce point est reporté au prochain Conseil.

X. Transformation de la Direction des Études et de la Vie Etudiante (DEVE) (initialement point 8)

Marc MEZARD rappelle l'évolution des missions de cette Direction qui nécessite de modifier sa dénomination pour la faire correspondre à la réalité de son activité. L'insertion d'un paragraphe dans le règlement intérieur permettra d'officialiser son rôle et ses missions :

- supervision de la formation et de la scolarité des normaliens ;
- suivi de l'offre de formation en relation avec les départements et de la mise en œuvre du diplôme ;
- aide à l'insertion professionnelle dans tous les domaines ;
- organisation de la commission des études ;
- organisation des campagnes de candidature aux contrats doctoraux spécifiques aux normaliens ;
- coordination des aides financières aux étudiants administrativement inscrits à l'ENS ;
- organisation des grands événements de l'année liés à la scolarisation des normaliens ;
- échanges avec les associations étudiantes ;
- appuyer les étudiants dans des situations difficiles.

L'orientation et l'accompagnement individuels des normaliens sont organisés dans les départements.

Pour les mastériens, l'accompagnement est organisé au sein des Masters.

Saadi LAHLOU demande si l'école mène une recherche pédagogique.

Marc MEZARD répond que ces initiatives sont individuelles et déconcentrées. En revanche, une réflexion collective est en cours au niveau du PSL afin d'accompagner les maîtres de conférences nouvellement arrivés et créer une dynamique d'échanges entre professeurs sur les méthodes d'enseignement.

Romain JOLIVET souligne l'importance de former les mentors et tuteurs à l'accompagnement des nouveaux arrivants.

Saadi LAHLOU demande si des réunions sont organisées sur le contenu pédagogique des enseignements en présence de délégués des étudiants.

Dorothee BUTIGIEG répond qu'il existe des conseils de département qui fonctionnent de façon autonome.

Maud GINESTET rappelle que la vie étudiante est essentiellement gérée par les élèves et que la dénomination « direction de la vie étudiante » revêt un caractère autoritaire peu représentatif de la réalité. Les termes « appui » ou « accompagnement à la vie étudiante » seraient plus appropriés.

Dorothee BUTIGIEG explique que cette appellation est employée dans beaucoup d'autres établissements et connue. Elle doit permettre d'officialiser et de rendre visible un état de fait.

Marc MEZARD affirme que la direction ne souhaite pas régenter la vie étudiante.

Maud GINESTET signale que le cas des mastériens devient problématique.

Marc MEZARD rappelle que la Direction des études constitue l'interlocuteur privilégié pour les questions étudiantes, mais n'organise pas la vie étudiante.

XI. Proposition de mise en œuvre du congé pour projet pédagogique à l'ENS (initialement point 9)

M. BEAUCHET explique que le congé pour projet pédagogique est un nouveau dispositif de formation créée par un arrêté du 30 septembre 2019 relatif aux conditions d'attribution d'un congé pédagogique applicable aux enseignants chercheurs et au personnel chargé de la fonction de l'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les conditions d'éligibilité exigent de ne pas avoir obtenu de congé pour projet pédagogique (CPP) de 6 mois depuis moins de 3 ans et ne pas avoir de CPP de 12 mois depuis au moins 6 ans et ne pas avoir obtenu de Congé pour recherches ou Conversion thématique au cours du semestre précédent.

La durée peut être de 6 mois ou d'un an sans fractionnement possible.

L'État a prévu un financement à hauteur de 1 100 CPP pour l'ensemble des établissements en établissant des priorités. L'ENS a obtenu deux financements pour deux CPP en 2020.

Pendant ces congés, les enseignants chercheurs sont dispensés d'enseignement avec maintien de leur rémunération qui inclut les primes. Ce congé sera attribué si l'enseignant a effectué pendant au moins 4 ans des tâches d'intérêt général, sachant que priorité est donnée :

- aux enseignants qui reviennent d'un congé parental ou d'adoption ;
- aux personnes qui ont exercé pendant 4 ans des fonctions de président, de directeur ou de recteur.

L'État financera 200 CPP jugés prioritaires.

Sur la mise en œuvre du CPP, l'ENS propose 4 critères d'attribution, complémentaires des précédents :

- les projets d'enseignants-chercheurs particulièrement investis dans la vie de l'école et les missions d'intérêt général ;
- les projets s'inscrivant dans les objectifs de l'école visant à accompagner la diversification sociale des étudiants ;
- les projets portant une réflexion dans le but de renforcer les innovations pédagogiques ;
- les projets portant une dimension interdisciplinaire majeure.

Anne CHRISTOPHE précise que les enseignants chercheurs seraient dispensés de cours pendant un semestre ou un an pour élaborer de nouveaux contenus d'enseignement innovants.

Daphné BAVELIER propose de reformuler le deuxième critère de la façon suivante : « les projets s'inscrivant dans les objectifs et les axes pédagogiques prioritaires de l'école, comme la diversification sociale. »

Marc MEZARD propose l'ajout d'un cinquième critère d'attribution qui appuierait les projets qui obtiennent un puissant soutien de leur département.

Le Conseil Scientifique se déclare favorable à ces critères d'attribution à l'unanimité.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

XII. PSL : points d'actualité (initialement point 10)

Marc MEZARD rappelle la composition du conseil d'administration de PSL. Les trois collèges se répartissent entre chefs d'établissement, membres élus d'enseignants chercheurs et chercheurs et personnalités qualifiées extérieures (au nombre de 8), élues par les membres des deux premiers collèges. Les directeurs et recteurs ayant signé une convention de partenariat avec PSL possèdent des voix consultatives. L'actuel président de PSL candidate à sa propre succession.

Le reste de l'actualité de PSL concerne la réponse à des appels d'offres. PSL candidate à l'appel d'offres « Structuration de la formation par la recherche pour les initiatives d'excellence » (SFRI) qui représente 500 millions d'euros et vise le développement des Initiatives d'excellence (Idex).

On espère que PSL devrait voir son statut d'Idex se confirmer définitivement en automne. L'ensemble du budget dépend de cette confirmation.

Maud GINESTET demande si les cours gradués peuvent être ouverts à des étudiants ou doctorants qui ne font pas partie de PSL.

Marc MEZARD indique qu'assister à ces cours est possible avec l'accord du professeur concerné.

XIII. Questions diverses

Sans objet.

La séance est levée à 13 heures 35.